



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ,
*en charge de la prévention
et de la protection sociale généralisée*

Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC)

I – INFORMATION RELATIVE A L'ACHETEUR PUBLIC

1° Catégorie : La Polynésie française

2° Nom et coordonnées de l'acheteur : Direction de la santé, Rue du Commandant Destremau, BP 611 - 98713 Papeete, tél. : (+689) 40 46 61 00

3° Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché : Le Ministre de santé en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée et par délégation la Directrice de la santé.

II-OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

1° Objet : Accord-cadre relatif à des prestations de communication pour la Direction de la santé

2° Catégorie : Marché de services

3° Type : Accord-cadre de prestations de communication

4° Lieux de réalisation ou de livraison des prestations : Polynésie française

5° Durée : L'accord-cadre est conclu pour une durée de douze mois (12) à compter de la date de sa notification aux titulaires. Il est reconductible tacitement trois (3) fois, pour une période de douze (12) mois chacune. La durée totale de l'accord-cadre ne peut excéder quarante-huit mois (48).

6° Variantes autorisées : Non

7° Marché réservé : Non

La langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée : FCFP.

III- FORME DU MARCHÉ

En application de l'article LP 221-5 du CPMP, l'accord cadre est conclu avec plusieurs opérateurs économiques.

Il est attribué, pour chaque lot, à un minimum de deux (2) et un maximum de quatre (4) opérateurs économiques.

IV- ALLOTISSEMENT

L'accord cadre à marchés subséquents alloti en trois (3) lots :

- Lot 1 : Prestations de conseils, conception et exécution de campagnes de communication ;
- Lot 2 : Prestations de conception et production de contenu vidéo ;
- Lot 3 : Prestations événementielles.

V- TYPE DE PROCEDURE

Procédure d'appel d'offres ouvert selon les dispositions de l'article LP 322-1 issu du Code Polynésien des Marchés Publics (CPMP)

VI – CONDITIONS DE PARTICIPATION – PIECES A FOURNIR PAR LES CANDIDATS

Se conformer au règlement de consultation.

VII – NOMBRE DE CANDIDATS ADMIS A PRESENTER UNE OFFRE

Sans objet.

VIII – CRITERES D'ATTRIBUTION

Les critères sont mentionnés dans le règlement de la consultation (RC) inclus dans le dossier de consultation des entreprises (DCE).

IX – DELAIS DE REMISE DES CANDIDATURES ET/OU DES OFFRES

Le Mercredi 28 mai 2025 à 11 heures, heure de Papeete

X – DELAIS DE VALIDITE DES OFFRES A COMPTER DE LA DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

120 jours

XI – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus (administratifs et/ou techniques) : marches-publics.dsp@administration.gov.pf

XII – ADRESSES

Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation des entreprises peut être consulté, retiré ou téléchargé : Lexpol ou marches-publics.dsp@administration.gov.pf

Contenu du dossier de réponse : Défini dans le règlement de la consultation.

XIII – CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES ET/OU DES CANDIDATURES

Modalités : Voir le règlement de consultation

Adresse et modalités pour la remise des plis :

La remise des offres pourra se faire de deux façons :

- Dépôt des offres contre remise d'un récépissé à :

DIRECTION DE LA SANTE

Bureau du budget, des finances et du patrimoine
Du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et le vendredi de 7h30 à 14h30
Avenue du Commandant Destremau, Paofai, Immeuble Atitiafa (Musée de la Perle) 2ème étage

➤ Envoi postal en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

Direction de la santé
Bureau du budget, des finances et du patrimoine
BP 611 – 98713 PAPEETE – TAHITI – POLYNESIE FRANCAISE

XIV – DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION

Publication le : **22 AVR. 2025**

Publication sur les supports suivants :

JOPE

Site de la Direction de la santé

Pour le Ministre et par délégation
La Directrice de la santé



Romina MA

